

Économie Collaborative

Protocole de test Pilote

Document édité sous la responsabilité
de la Direction Générale des Finances Publiques.

HISTORIQUE DES RÉVISIONS

Version	Date	Auteur	Description
V2020-1.0	18/11/2020	DGFIP - Bureau GF-1A	Protocole de test pilote - Transfert des déclarations sur l'économie collaborative au titre des opérations réalisées en 2020
V2021-1.0	19/11/2021	DGFIP - Bureau GF-1A	Protocole de test pilote - Transfert des déclarations sur l'économie collaborative au titre des opérations réalisées en 2021

Sommaire :

Table des matières

1. Objet du document.....	3
2. Les modalités d'adhésion au pilote.....	4
3. Les modalités de participation au pilote.....	4
3.1 Vérification de la solution logicielle.....	4
3.2 Principes d'accès à l'espace professionnel et au pilote.....	5
3.3 Les étapes du dépôt.....	5
4. L'accompagnement dans le cadre du pilote.....	8
Annexe 1 : Rappel des comptes-rendus de premier niveau.....	11
Annexe 2 : Rappel des comptes-rendus de second niveau (comptes-rendus métier – CRM).....	15

1. Objet du document

Rappel :

Les dispositions de l'[article 242 bis du code général des impôts](#) (CGI) issues de l'article 10 de la [loi n° 2018-898 du 23 octobre 2018 relatif à la lutte contre la fraude](#) prévoient notamment l'obligation pour les opérateurs de plateforme d'économie collaborative d'adresser annuellement à l'administration fiscale un document récapitulatif de l'ensemble des opérations réalisées par les utilisateurs de ces sites.

Les conditions d'application de ces obligations légales sont précisées dans l'[arrêté du 27 décembre 2018 pris pour l'application de l'article 242 bis du CGI](#) et complétées par les dispositions de l'[arrêté du 30 décembre 2019 pris pour l'application de l'article 242 bis du CGI](#).

Conformément aux dispositions de l'[article 242 bis du CGI](#), les données transmises sont, ensuite, envoyées par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) à la Direction de la sécurité sociale (DSS), sans démarche complémentaire de la part des déposants.

Pour plus de précisions sur la nature des données devant figurer dans le fichier Économie Collaborative, il convient de se reporter au [BOI-BIC-DECLA-30-70-40-20](#).

Présentation du dispositif :

Pour permettre aux plateformes de tester le dispositif avant sa mise en œuvre, une **phase pilote** débutera **le 7 décembre 2021** et se poursuivra au-delà de janvier **2022**.

Cette phase offrira aux plateformes la possibilité de déposer des déclarations de test et de fait, d'éprouver le dispositif déclaratif ainsi que les éventuelles situations de rejet de premier niveau. Elle leur permettra de bénéficier d'un accompagnement rapproché, d'anticiper les ajustements de logiciels et les procédures de gestion, de fiabiliser certaines de leurs données et de se familiariser avec la norme à respecter pour leurs déclarations.

Le présent protocole de test vise donc à préciser :

- les modalités d'utilisation du pilote de test (depuis la connexion, jusqu'au dépôt de la déclaration) ;
- les modalités de test pour les fonctionnalités intégrées au périmètre du pilote « Économie collaborative » (dépôt déclaratif, réception éventuelle d'un ou plusieurs comptes-rendus de rejet de premier niveau et de comptes-rendus métier) ;
- les modalités d'accompagnement dont disposeront les plateformes participant au pilote.

2. Les modalités d'adhésion au pilote

Il n'existe pas d'adhésion spécifique au pilote de test : tout usager qui souhaitera déposer des fichiers ECOLAB de test pourra le faire via un lien dédié sur son espace professionnel du site « impots.gouv.fr », accessible dans les services en ligne proposés.

Pour disposer de ce lien, l'utilisateur devra toutefois être habilité dans son espace professionnel à au moins un service en ligne (par voie d'adhésion ou de délégation).

Les modalités de création d'un espace professionnel, d'adhésion et de délégation aux services en ligne sont consultables sur le site « impots.gouv.fr », rubrique *Professionnel / Créer mon entreprise / Je crée mon espace professionnel sécurisé / Consulter les fiches Focus des téléprocédures*

Le dépôt d'un fichier ne sera concrètement possible (après clic sur le lien pré-cité) que si l'utilisateur détenteur de l'espace professionnel est habilité à au moins un service en ligne pour le compte de la plateforme déclarante (par voie d'adhésion ou de délégation) ; cette habilitation ne peut être créée que si cette dernière est identifiée par un SIREN français.

De ce fait, si une plate-forme étrangère n'est pas titulaire d'un numéro de SIREN, elle devra s'immatriculer auprès d'un centre de formalités des entreprises afin, in fine, d'obtenir un numéro Siren attribué par l'Insee avant de pouvoir habilitier un quelconque usager professionnel pour utiliser les services en ligne la concernant, dont le pilote de test. Dans le cas où la plateforme n'aurait, en France, pas d'autres obligations que des obligations fiscales, l'immatriculation de celle-ci doit se faire auprès du service compétent de la DGFIP.

À noter que la documentation relative aux entreprises étrangères sera disponible, à compter du 3 octobre 2019, sur le portail *impots.gouv*, sous la rubrique internationale/professionnels/Kit Immatriculation/ "Plateforme collaborative : [je suis une entreprise étrangère](#)".

3. Les modalités de participation au pilote

La participation au pilote suppose de suivre les étapes décrites ci-dessous :

3.1 Vérification de la solution logicielle

Cette première étape concerne les plateformes qui souhaitent, via leur participation au pilote, s'assurer que leur logiciel est capable de produire des déclarations « Économie collaborative », en respectant :

- les modalités de chiffrement, décrites au § 2.2 du [cahier technique publié sur le site « impots.gouv.fr »](#). Le fichier devra être obligatoirement compressé au format GZIP avant d'effectuer le chiffrement de celui-ci.

Le déposant devra chiffrer le fichier à l'aide d'une clé publique, avant de le déposer sur l'espace « Économie collaborative ».

Une clé publique est créée spécifiquement pour l'environnement du pilote et devra être exclusivement utilisée à ce titre.

Un « [guide de chiffrement](#) » ainsi que la « [clé publique de chiffrement pour les fichiers de test](#) » sont disponibles dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » du site impots.gouv.fr.

- [le schéma XSD](#) également publié dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » du site « impots.gouv.fr ».

3.2 Principes d'accès à l'espace professionnel et au pilote

Les personnes détentrices d'un espace professionnel au sein duquel elles sont habilitées (par voie d'adhésion ou de délégation cf §2) à utiliser au moins un service en ligne pour le compte de plateformes disposant d'un SIREN) réaliseront successivement les étapes suivantes :

- la connexion à l'espace professionnel, sur le site « impots.gouv.fr », rubrique *Votre espace professionnel / Connexion à mon espace professionnel* ;
- l'accès à l'espace de dépôt du pilote, rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative*.

Point d'attention : le SIREN de la plateforme, pour lequel l'utilisateur détenteur de l'espace professionnel est habilité à au moins un service, devra impérativement être identique au SIREN de la plateforme renseigné dans la déclaration à la rubrique ENT003.

3.3 Les étapes du dépôt

La description de la solution technique « Économie collaborative » est décrite dans le [cahier technique publié sur le site « \[impots.gouv.fr\]\(http://impots.gouv.fr\) »](#).

- **Le périmètre du pilote :**

Il comprend les étapes suivantes du processus de dépôt et d'analyse des fichiers :

- l'activité de dépôt des déclarations, via l'espace professionnel, au travers du point d'accès dédié, rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative*.

- l'envoi éventuel d'un compte-rendu de rejet de premier niveau, dans les cas d'une déclaration non conforme (ce cas de figure pourra être provoqué volontairement par les plateformes participant au pilote). Les différents motifs de rejet sont décrits en annexe 1 du présent document.

- l'envoi d'un compte-rendu de second niveau (compte-rendu métier – CRM). Celui-ci informe la plateforme, selon l'une des deux situations suivantes :

- Soit que le traitement des informations portées dans la déclaration n'a pas donné lieu à la constatation d'anomalies dans les différents enregistrements contenus dans le fichier ;
- Soit qu'au moins un enregistrement n'a pas pu être exploité. Le motif des anomalies et les enregistrements concernés par l'anomalie sont précisés dans le CRM.

Les différents types d'anomalies susceptibles d'être relevées sont précisés en annexe 2 du présent document.

Dans les situations décrites ci-dessus, un message électronique est adressé à l'adresse courriel mentionné dans la rubrique COE002 du fichier, afin de signaler au titulaire de cette adresse la présence d'un document – le compte-rendu de rejet ou compte rendu métier – à consulter dans l'espace professionnel.

Tous les comptes rendus de rejet ne sont pas concernés par ce dispositif : au cas particulier, les avis de rejet qui retracent les anomalies de type ERR01, ERR02, ERR03, ERR04 et ERR05, ERR39, ERR40 et ERR41 ne pourront pas faire l'objet d'un courriel. En effet, pour ces cas de figure, il est techniquement impossible d'ouvrir le fichier déposé par la plateforme afin d'y récupérer l'adresse électronique.

- **Modalités de dépôt sur le pilote :**

Les déclarations seront déposées en *upload*, sur la page accessible par la rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative / Dépôt*.

Les comptes-rendus de rejet de premier niveau seront téléchargés sur la rubrique *Mes autres services / Tests économie collaborative / Retrait*.

- **Principes fonctionnels à respecter pour un fonctionnement optimal :**

Pour un bon fonctionnement, les déclarations devront a minima respecter certaines règles :

- un nommage spécifique du fichier :

Le nommage du fichier XML devra respecter le format suivant, chaque élément étant séparé par le caractère « _ » (underscore) :

- Valeur fixe « ECOLLAB » ;
- Millésime (année concernée) ;
- Numéro SIREN (rubrique ENT003) ;
- Numéro d'ordre sur 3 caractères numériques, incrémenté à raison de chaque déclaration successive transmise au titre du même millésime ;
- Horodatage de création du fichier au format « AAAAMMJJhhmmss ».

- un format spécifique :

Le fichier transmis par l'émetteur doit être de type « texte » respectant la syntaxe XML. Le fichier doit être encodé en UTF-8 sans BOM (Byte-Order Mark).

- un volume à ne pas dépasser :

Le fichier déposé (ENV) ne doit contenir qu'une seule déclaration d'économie collaborative (DEC).

La taille du fichier ne pourra pas excéder 2 Go avant compression.

Cette taille correspond à un fichier comportant les informations relatives à un million d'utilisateurs. Aussi, si une plateforme doit déclarer entre 1 million et 2 millions d'utilisateurs, elle devra déposer deux fichiers. Si une plateforme doit déclarer entre 2 millions et 3 millions d'utilisateurs, elle devra déposer trois fichiers, et ainsi de suite.

- la conformité du SIREN du déclarant :

Les dépôts opérés devront obligatoirement porter, en rubrique *SIREN de l'entreprise* (ENT003), le numéro SIREN de la plateforme figurant dans au moins une habilitation pour l'usager détenteur de l'espace professionnel.

- une déclaration destinée à l'environnement pilote :

Il est indispensable d'indiquer dans la rubrique « Code envoi du fichier d'essai ou réel » (ENV004), que l'envoi est destiné à une procédure de test et non d'un envoi réel, soit la valeur « 01 ».

- la conformité temporelle de la déclaration :

La phase pilote anticipe la mise en exploitation, prévue en 2022, des déclarations d'économie collaborative. Par conséquent, pour se conformer aux développements du pilote, il convient de renseigner une valeur « 2021 » dans la rubrique « Année millésime » (DEC002).

- le respect de la syntaxe du schéma XSD :

Le [schéma XSD](#) est publié dans l'espace « Économie collaborative et plateformes numériques » le site « impots.gouv.fr ».

Les déclarants peuvent toutefois provoquer une ou plusieurs anomalies pour éprouver la fonctionnalité de rejet de premier niveau.

- Un respect du nommage de l'identifiant métier :

Afin que cet identifiant présente un caractère unique dans l'espace et dans le temps, la rubrique « identifiant métier » (rubrique DEC004) devra comporter les différents éléments suivants, séparés par le caractère « _ » (underscore) :

- Millésime (année concernée)
- Numéro SIREN (rubrique ENT003)
- Numéro d'ordre sur trois chiffres.

- **Acquittement :**

Les dépôts qui seront effectués durant la phase pilote ne feront l'objet d'aucun acquittement de la part de la DGFIP : l'absence de compte-rendu d'erreur signifiera que la déclaration transmise est collectée.

- **Planning du pilote :**

Le service *Tests économie collaborative* sera accessible à partir du 7 décembre 2021.

Cependant, les usagers professionnels ayant vocation à utiliser ce service pour le compte d'une ou plusieurs plateformes, et qui ne disposeraient pas encore d'habilitation (par voie d'adhésion ou de délégation) à au moins un service pour leur compte dans leur espace professionnel, peuvent le faire dès maintenant, à condition que la plateforme déclarante dispose d'un numéro SIREN.

4. L'accompagnement dans le cadre du pilote

Les plateformes disposent de l'ensemble de l'information disponible sur le site impots.gouv.fr, rubrique *Partenaire/Économie collaborative et plateformes numériques*. Sont notamment disponibles les BOFiP, le cahier technique, le schéma XSD de collecte, le guide de chiffrement, des exemples de fichiers valides et la clé publique de chiffrement pour les fichiers de test.

Le cas échéant, vous pouvez saisir l'administration :

- soit à l'adresse électronique suivante : collecte-ecocollab@dgfip.finances.gouv.fr, pour toute question relative aux informations générales à faire figurer dans le fichier à déposer ;

- soit l'assistance TOSCANE, pour toute question tenant au format du fichier, à sa transmission à la DGFIP ou au téléchargement de l'avis de rejet. La saisine de ce service d'assistance peut se faire :

- par téléphone au 0809 400 210 (service gratuit + prix appel) du lundi au vendredi de 8h à 19h30 ;

- par formulaire électronique depuis le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/contacts>, puis en cliquant successivement sur les zones indiquées en rouge ci-dessous :

BESOIN DE PLUS D'INFORMATIONS, DE NOUS CONTACTER ?

Cette page permet de rechercher les coordonnées d'un service en répondant à un questionnaire dynamique. Dans certains cas il vous sera nécessaire de préciser le département à l'aide d'une liste déroulante ou de saisir une adresse à l'aide d'un formulaire.

1 Vous êtes :

Particulier

Professionnel

2 Votre demande concerne :

Une assistance aux téléprocédures

Une question fiscale d'ordre général

Une entreprise en France (contact et prise de RDV)

Une entreprise étrangère sans établissement stable

Une entreprise relevant de la Direction des Grandes Entreprises

Un projet d'investissement en France par une entreprise étrangère

Une entreprise en difficulté

Vos correspondants spécialisés

3 Au sujet de :

Par formuel pour une procédure de déclaration en ligne des données

Par formuel pour une procédure de transmission de fichiers par internet

Par téléphone pour une procédure de déclaration en ligne des données uniquement

PROCÉDURE DE DÉCLARATION EN LIGNE DES DONNÉES (PAR FORMUEL)

Vous pouvez contacter votre assistance pour des questions d'ordre technique par formuel.

[> Accéder au formuel](#)

Annexe 1 : Rappel des comptes-rendus de premier niveau

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie <i>Mention figurant dans le compte rendu</i>	Champs concernés
TOUS TYPES DE BLOC		
ERR01	<i>Le fichier n'est pas ou mal compressé. Le fichier est illisible.</i>	/
ERR39	<i>Le fichier n'est pas ou mal chiffré. Le fichier est illisible : erreur de chiffrement.</i>	/
ERR40	<i>Enveloppe déjà traitée Une enveloppe de même nom a déjà été traitée.</i>	/
ERR41	<i>Enveloppe ne contenant aucun fichier XML. L'enveloppe ne contient aucun fichier XML.</i>	/
ERR02	<i>Un fichier de même nom a déjà été traité. Un fichier de même nom a déjà été traité.</i>	/
ERR03	<i>Le fichier est supérieur à 2 Go. La taille du fichier est supérieure à la limite.</i>	/
ERR04	<i>Le nom donné au fichier ne respecte pas la norme prescrite par le cahier des charges. Le nom du fichier ne respecte pas la norme.</i>	/
ERR05	<i>Le fichier ne respecte pas la structure, est mal encodé, n'est pas un fichier texte ou est corrompu. Le fichier ne contient pas un ou plusieurs blocs obligatoires pour le contrôle de 1^{er} niveau, ou bien contient des rubriques qui ne respectent les consignes d'usage des caractères numériques ou alphanumériques. Le fichier ne respecte pas la structure. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	/
ERR42	<i>Une déclaration « 01 - normale » ou « 03 - annule et remplace intégral » doit comporter au moins un bloc utilisateur personne physique ou personne morale. La déclaration doit comporter au moins un bloc utilisateur.</i>	/
ERR43	<i>La déclaration ne comporte que des blocs utilisateurs dans lesquels aucune donnée « obligatoire » ou « conditionnelle » n'est renseignée. La déclaration doit contenir a minima un bloc utilisateur comportant au moins une donnée « obligatoire » ou « conditionnelle ».</i>	/
BLOC ENVOI (ENV)		
ERR06	<i>Le code nature du fichier (fichier test ou fichier réel) n'est pas indiqué. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENV004
ERR07	<i>Un fichier comportant un code nature 01 « Envoi fichier de test » est déposé sur la plateforme de production. La plateforme titulaire n'accepte que les déclarations réelles.</i>	ENV004
ERR08	<i>Un fichier comportant un code nature 02 « Envoi fichier réel » est déposé sur la plateforme de test. La plateforme partenaire n'accepte que les déclarations de test.</i>	ENV004
BLOC EMETTEUR (EMT)		
ERR09	<i>Aucun numéro d'identification de l'émetteur n'est fourni alors que le schéma prévoit l'indication d'un des trois numéros d'identification suivants : - SIREN ; - ou numéro de TVA intracommunautaire ; - ou numéro d'identification auprès de l'autorité fiscale étrangère. Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	EME001 EME003 EME004

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie Mention figurant dans le compte rendu	Champs concernés
ERR10	Le SIREN et le NIC ne respectent pas l'obligation de cohérence Le numéro SIRET n'est pas cohérent.	EME001 EME002
ERR11	La raison sociale de l'émetteur n'est pas indiquée. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	EME005
ERR12	La localité de situation de l'émetteur n'est pas indiquée. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	EME008
ERR13	Le code ISO du pays ou territoire de situation de l'émetteur n'est pas indiqué. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	EME009
BLOC CONTACT ÉMETTEUR (COE)		
ERR14	Le code postal de l'émetteur n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO de sa situation est alimenté d'un code correspondant à la France (FR), à un DOM (GP, GF, MQ, RE ou YT), à une COM (BL, MF, NC, PF, PM, TF ou WF) ou à Monaco (MC). Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	EME007 EME009
ERR15	Le nom de la personne à contacter n'est pas indiqué. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	COE001
ERR16	L'adresse courriel de la personne à contacter n'est pas indiquée. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	COE002
ERR17	Le format de l'adresse courriel de la personne à contacter n'est pas conforme aux prescriptions du cahier des charges. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	COE002
BLOC DÉCLARATION (DEC)		
ERR18	Le type de déclaration n'est pas indiqué. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC001
ERR37	La déclaration est une « annule et remplace » alors qu'aucune déclaration initiale valide n'a été reçue précédemment pour le même SIREN déclarant Présence d'une valeur non autorisée. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC001
ERR19	L'année millésime de la déclaration n'est pas indiquée. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC002
ERR20	L'année millésime indiquée doit obligatoirement correspondre à l'année précédant (N-1) celle au cours de laquelle la déclaration est transmise à l'administration (N). Présence d'un ou plusieurs caractères non autorisés. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC002
ERR21	La date de constitution du fichier n'est pas indiquée. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC003
ERR22	L'identifiant métier de la déclaration n'est pas indiqué. Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.	DEC004

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie Mention figurant dans le compte rendu	Champs concernés
ERR35	L'identifiant métier de la déclaration a déjà été utilisé dans une précédente déclaration valide (pour le même SIREN déclarant et le même millésime). <i>La valeur saisie n'est pas correcte. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC004
ERR36	Le nom du fichier XML ne reprend pas l'identification métier de la déclaration <i>La valeur saisie n'est pas correcte. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC004
ERR24	L'identifiant métier de la déclaration précédente n'est pas indiqué alors que la déclaration transmise est signalée comme étant une déclaration « annule et remplace » (type 03 ou 04). <i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC005 DEC001
ERR38	L'identifiant métier de la déclaration précédente est indiqué alors qu'il s'agit d'une déclaration initiale. <i>La valeur saisie n'est pas correcte. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC005
ERR25	L'identifiant métier de la déclaration précédente indiqué ne correspond pas à l'identifiant métier de la dernière déclaration valide. <i>La valeur saisie n'est pas correcte. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC005
ERR33	La déclaration de type « néant » ne doit comporter aucun utilisateur. <i>Présence d'un ou plusieurs blocs non autorisés. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	DEC001
BLOC ENTREPRISE (ENT)		
ERR26	La raison sociale de l'entreprise n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez vérifier la conformité de la déclaration par rapport au schéma XSD</i>	ENT001
ERR27	Le numéro SIREN de l'entreprise déclarante ne correspond pas au numéro SIREN sélectionné dans l'Espace professionnel. <i>Champ obligatoire incohérent : le numéro SIREN de l'entreprise déclarante doit correspondre au numéro SIREN sélectionné dans l'Espace professionnel.</i>	ENT003
ERR28	Le numéro SIREN de l'entreprise n'est pas indiqué. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENT003
ERR29	Aucun élément n'est indiqué au titre du numéro, de l'extension, de la nature et du libellé de la voie de situation de l'entreprise. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENT007
ERR30	La localité de situation de l'entreprise n'est pas indiquée. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENT009
ERR31	Le code ISO du pays ou territoire de situation de l'entreprise n'est pas indiqué. <i>Champ obligatoire non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENT012
ERR32	Le code postal de l'entreprise n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO de sa situation est alimentée d'un code correspondant à la France (FR), à un DOM (GP, GF, MQ, RE ou YT), à une COM (BL, MF, NC, PF, PM, TF ou WF) ou à Monaco (MC). <i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i>	ENT008 ENT012

Code anomalie	Descriptif complet de l'anomalie <i>Mention figurant dans le compte rendu</i>	Champs concernés
ERR34	<p><i>Le code de distribution à l'étranger n'est pas indiqué alors que la rubrique du code ISO est alimentée d'un code ne correspondant pas à la France.</i></p> <p><i>Champ conditionnel non servi. Veuillez compléter la déclaration conformément au schéma XSD.</i></p>	ENT013 ENT012

Annexe 2 : Rappel des comptes-rendus de second niveau (comptes-rendus métier – CRM)

CRM EN CAS D'ANOMALIE		
Code anomalie	Libellé de l'anomalie Modalité de correction	Champs concernés
ANOMALIES AU TITRE DES ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES		
IPP01	<i>Le nom de famille ou d'usage de l'utilisateur personne physique n'est pas renseigné. Veuillez renseigner le nom de famille ou d'usage de l'utilisateur.</i>	PHY001
IPP02	<i>Les prénoms de l'utilisateur personne physique ne sont pas renseignés. Veuillez renseigner au moins un prénom de l'utilisateur.</i>	PHY002
IPP03	<i>La date de naissance de l'utilisateur personne physique n'est pas renseignée. Veuillez renseigner la date de naissance de l'utilisateur.</i>	PHY003
IPP06	<i>La date de naissance de l'utilisateur personne physique contient des valeurs d'échappement de type 99. Veuillez renseigner ou compléter la date de naissance réelle de l'utilisateur .</i>	PHY003
IPP04	<i>L'année de naissance transmise laisse supposer que l'utilisateur a plus de 120 ans. Veuillez vérifier l'information transmise. Veuillez vérifier l'année de naissance de l'utilisateur.</i>	PHY003
SPI01	<i>Le numéro d'identification fiscale de l'utilisateur personne physique n'est pas reconnu. Veuillez vérifier son exactitude.</i>	PHY011
IPP05	<i>Le numéro d'identification fiscale de l'utilisateur personne physique n'est pas renseigné et son identité n'est pas signalée comme ayant été vérifiée alors que le montant total brut des transactions est supérieur ou égal à 1000 €. Veuillez renseigner le numéro fiscal de l'utilisateur ou indiquer que vous avez vérifié son identité si tel est le cas.</i>	PHY011
ANOMALIES AU TITRE DES ÉLÉMENTS D'ADRESSE DES PERSONNES PHYSIQUES		
ARP01	<i>L'adresse de l'utilisateur personne physique n'est pas renseignée. Veuillez renseigner l'adresse de l'utilisateur.</i>	PHY004
ARP02	<i>Le code postal de résidence de l'utilisateur personne physique n'est pas renseigné alors que le code pays ou territoire de résidence est renseigné avec FR, GP, BL, MF, MQ, GF, RE, PM, YT, WF, PF, NC, TF ou MC Veuillez renseigner le code postal ou vérifier le code pays de résidence.</i>	PHY005
ARP03	<i>La localité de résidence de l'utilisateur personne physique n'est pas renseignée. Veuillez renseigner la localité de résidence.</i>	PHY006
ARP04	<i>Le code pays ou territoire de résidence de l'utilisateur personne physique n'est pas renseigné. Veuillez renseigner le code pays ou territoire de résidence.</i>	PHY007
ARP05	<i>Le code de distribution à l'étranger de l'utilisateur personne physique n'est pas renseigné alors que le code pays ou territoire de résidence n'est pas renseigné avec FR, GP, BL, MF, MQ, GF, RE, PM, YT, WF, PF, NC, TF ou MC. Veuillez renseigner le code pays ou territoire de résidence.</i>	PHY008
ARP06	<i>L'adresse électronique de l'utilisateur personne physique n'est pas renseignée. Veuillez renseigner l'adresse électronique de l'utilisateur.</i>	PHY012
ARP07	<i>Le numéro de téléphone de l'utilisateur personne physique n'est pas renseignée. Veuillez renseigner le numéro de téléphone de l'utilisateur.</i>	PHY013

Code anomalie	Libellé de l'anomalie Modalité de correction	Champs concernés
ANOMALIES AU TITRE DES ÉLÉMENTS D'IDENTIFICATION DES PERSONNES MORALES OU PERSONNES PHYSIQUES EXERCANT À TITRE PROFESSIONNEL		
IPM01	<i>La raison sociale de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseignée. Veuillez renseigner la raison sociale.</i>	PMO002
IPM05	<i>Le nom commercial de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné. Veuillez renseigner le nom commercial.</i>	PMO003
SRN01	<i>Le numéro SIREN de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas reconnu. Veuillez vérifier son exactitude.</i>	PMO004
IPM02	<i>Le numéro SIREN de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné alors que le NIC est renseigné. Veuillez renseigner le SIREN.</i>	PMO004
IMP03	<i>Ni le numéro SIREN de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel, ni le numéro de TVA intracommunautaire, ni le numéro d'enregistrement auprès de l'autorité fiscale étrangère ne sont renseignés. Veuillez renseigner soit le SIREN, soit le numéro de TVA intracommunautaire soit le numéro d'enregistrement auprès de l'autorité fiscale étrangère.</i>	PMO004
IPM04	<i>Le NIC du siège de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné alors que le numéro SIREN est renseigné. Veuillez renseigner le NIC du siège.</i>	PMO005
ANOMALIES AU TITRE DES ÉLÉMENTS D'ADRESSE DES PERSONNES MORALES OU PERSONNES PHYSIQUES EXERCANT À TITRE PROFESSIONNEL		
ARM01	<i>L'adresse de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseignée. Veuillez renseigner l'adresse de l'utilisateur.</i>	PMO008
ARM02	<i>Le code postal de résidence de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné alors que le code pays ou territoire de résidence est renseigné avec FR, GP, BL, MF, MQ, GF, RE, PM, YT, WF, PF, NC, TF ou MC. Veuillez renseigner le code postal ou vérifier le code pays de résidence.</i>	PMO009
ARM03	<i>La localité de résidence de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseignée. Veuillez renseigner la localité de résidence.</i>	PMO010
ARM04	<i>Le code pays ou territoire de résidence de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné. Veuillez renseigner le code pays ou territoire de résidence.</i>	PMO013
ARM05	<i>Le code de distribution à l'étranger de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseigné alors que le code pays ou territoire de résidence n'est pas renseigné avec FR, GP, BL, MF, MQ, GF, RE, PM, YT, WF, PF, NC, TF ou MC. Veuillez renseigner le code pays ou territoire de résidence.</i>	PMO014
ARM06	<i>L'adresse électronique de l'utilisateur personne morale ou personne physique exerçant à titre professionnel n'est pas renseignée ou n'est pas valide. Veuillez renseigner l'adresse électronique de l'utilisateur.</i>	PMO015
ARM07	<i>L'adresse URL ou la référence interne d'identification n'est pas renseignée Veuillez renseigner l'adresse URL ou la référence interne d'identification</i>	PMO017

Code anomalie	Libellé de l'anomalie Modalité de correction	Champs concernés
ANOMALIES AU TITRE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES		
OPR01	<i>L'année de versement, qui doit être constituée de quatre chiffres, n'est pas renseignée (ou pas correctement) ou est renseignée d'un millésime différent de N-1 (nb : N étant l'année de dépôt). Veuillez renseigner l'année de versement.</i>	OPE001
OPR02	<i>Le montant total brut des transactions n'est pas renseigné ou est renseigné à zéro. Veuillez renseigner le montant total brut des transactions.</i>	OPE002
OPR03	<i>La somme des montants figurant dans les rubriques « Dont montant brut des transactions co-consommation et vente de biens » et « Dont montant brut des autres transactions » n'est pas égal au montant figurant dans la rubrique « Montant total brut des transactions ». Veuillez vérifier les montants figurant dans les rubriques « Montant total brut des transactions », « Dont montant brut des autres transactions » et « Dont montant brut des transactions co-consommation et vente de biens ».</i>	OPE003 + OPE004
OPR04	<i>Le nombre total des transactions n'est pas renseigné ou est alimenté à zéro. Veuillez renseigner le nombre total brut des transactions.</i>	OPE005
OPR05	<i>La somme des nombres de transactions figurant dans les rubriques « Dont nombre de transactions co-consommation et vente de biens » et « Dont nombre des transactions autres » n'est pas égal au montant figurant dans la rubrique « Nombre total des transactions ». Veuillez vérifier les nombres de transactions figurant dans les rubriques « Nombre total des transactions », « Dont nombre des transactions autres » et « Dont nombre de transactions co-consommation et vente de biens ».</i>	OPE006 + OPE007
OPR06	<i>La rubrique « Dont montant brut des transactions co-consommation et vente de biens » est servie, mais pas la rubrique « Dont nombre de transactions co-consommation et vente de biens ». Veuillez renseigner la rubrique « Dont nombre de transactions co-consommation et vente de biens ».</i>	OPE003
OPR07	<i>La rubrique « Dont nombre de transactions co-consommation et vente de biens » est servie, mais pas la rubrique « Dont montant brut des transactions co-consommation et vente de biens ». Veuillez renseigner la rubrique « Dont montant brut des transactions co-consommation et vente de biens ».</i>	OPE006
OPR08	<i>La rubrique « Dont montant brut des autres transactions » est servie, mais pas la rubrique « Dont nombre de transactions autres ». Veuillez renseigner la rubrique « Dont nombre de transactions autres ».</i>	OPE007
OPR09	<i>La rubrique « Dont nombre de transactions autres » est servie, mais pas la rubrique « Dont montant brut des autres transactions ». Veuillez renseigner la rubrique « Dont montant brut des autres transactions ».</i>	OPE004
OPR10	<i>La rubrique « Montant total des transactions imposables en France au sens des articles 258 à 259 D du CGI » n'est pas renseignée. Veuillez renseigner la rubrique « Montant total des transactions imposables en France au sens des articles 258 à 259 D du CGI ».</i>	OPE008
CRM EN CAS D'ABSENCE D'ANOMALIE – ACQUITTEMENT		
ACQ01	<i>La déclaration ci-dessus référencée a bien été enregistrée. Les informations transmises ont été prises en compte. Si vous vous apercevez que certaines des informations transmises étaient erronées, il vous incombe de transmettre une déclaration « annule et remplace » afin de les rectifier. Attention, la déclaration « annule et remplace » ayant vocation à se substituer en totalité à la déclaration que vous venez de déposer, cette déclaration « annule et remplace » devra reprendre la totalité des enregistrements de la déclaration à remplacer.</i>	

